

F.F.T.D.A.

COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

PERSONNEL DE L'INFORMATIQUE

Garant de l'affichage du tableau informatique, du démarrage et l'arrêt du chronomètre.

Le personnel chargé de l'informatique doit faire parti des arbitres convoqués ; ce qui amène à dire qu'il n'y a pas une personne particulière désignée mais que tous les arbitres doivent y passer à tour de rôle.

Mais jusqu'à présent, le personnel informatique se compose d'une équipe volontaire que fournit la région organisatrice de la compétition.

- . Présent pendant toute la durée de la compétition.
- . Tenue d'arbitre.
- . Etre Arbitre de Région minimum.
- . Participer au stage de la veille de la compétition.
- . Formation Informatique.
- . Vérifier le bon fonctionnement de l'informatique, l'imprimante, les temps correspondants aux catégories.
- . Etre remplacé tous les 2 combats (pour les arbitres) et toutes les 2 heures (pour les volontaires).

Pendant le combat :

- . Démarrage en même temps que l'arbitre central.
- . Travail en coordination avec le superviseur.
- . Signaler au superviseur les anomalies de la machine ou du combat.

- . Signer la feuille de contestation ou demande de sanction en tant que témoin.
- . Présent à la réunion de fin de compétition.
- . Faire partie du corps d'arbitrage ; ne pas se mêler avec le public et aux combattants pendant toute la durée de la compétition.